

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2023 À 16 H 00

Rapport N° 48

SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS SUR PROJET

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le dix mars, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 24 février 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Magali GALLAIS pouvoir à Samir EL BAKKALI, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Alexis BLONDEAU pouvoir à Fatima BISMIR, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Odile VIGNAL

M. DUBREUIL arrive pendant l'intervention de M. le Maire sur la Capitale Européenne de la Culture.

Arrivées de M. BRENAS, M. GODARD (fin du pouvoir à Mme FERREIRA de SOUSA) et Mme BERNARD (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL) pendant le diaporama de la question 2. Arrivée de Mme JOSEPH pendant le débat de la question 2 (fin du pouvoir à M. PEYRE). Arrivée de Mme BISMIR avant le vote de la question 3 (pouvoir de M. BLONDEAU). Départ de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 4 (pouvoir à M. le Maire). Départs de M. LANDIVAR (pouvoir à Mme MAXIMI) et Mme GALLAIS (pouvoir à M. EL BAKKALI) pendant le débat de la question n°9bis. Arrivée de Mme DULAC ROUGERIE avant le vote de la question 10 (fin du pouvoir à M. le Maire). Départ de Mme CANALES avant le vote de la question 54 (pouvoir à M. le Maire).

M. FAIDY demande une suspension de séance que M. le Maire accorde. Départ de M. ADENOT pendant la suspension de séance. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Rapport N° 48
SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE- SUBVENTIONS SUR PROJET

Dans le cadre du soutien à la vie associative, la Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions sur projet, à laquelle les associations peuvent prétendre par une demande et un dépôt de dossier.

Le solde disponible est de 104 360,00€.

SUPRÊME LEGACY

Objet de l'association : Faire la promotion des arts, sports et cultures urbaines, transmission de la culture hip-hop par la réalisation de cours et de stages, ainsi qu'organisation d'événements (compétitions, concerts, spectacles).

Présentation de l'action : Organisation des qualifications Auvergne-Rhône-Alpes du Championnat de France de Breaking BBoy France à Clermont-Ferrand afin de permettre aux jeunes clermontois et de la région de se rencontrer et pour certains d'être sélectionnés à la finale nationale. Organisation des qualifications Auvergne du championnat de France de breaking Bgirl France, qui sera uniquement réservé aux femmes, le 11 février à Gerzat, dans le cadre du projet Urban Gerzat.

Budget global :	5 330,00€
Avantage en nature N-1 :	7 710,00€
Subvention N-1 :	2 000,00€
Subvention sollicitée :	2 000,00€
Subvention proposée :	2 000,00€

COMPAGNIE DRAMATIQUE DOMINIQUE FREYDEFONT

Objet de l'association : Organisation, exploitation en propre et proposition à la vente de toute activité de formation, d'enseignement, d'animation et plus généralement de toute manifestation liée au théâtre.

Présentation de l'action : Travail sur le conte, en utilisant différents langages : le verbe, le chant, la chorégraphie, les masques. Organiser la rencontre des enfants avec le spectacle vivant à l'intérieur des écoles (5 groupes scolaires élémentaires de la Ville). À l'issue de la représentation, temps de parole et d'échanges sur les thèmes exprimés (la fratrie, l'envie, l'orgueil, le partage) et les formes utilisées.

Budget global :	9 420,00€
Avantage en nature N-1 :	2 972,00€
Subvention N-1 :	12 700,00€ (4 500,00€ sur projet + 8 200,00€ de fonctionnement)
Subvention sollicitée :	4 700,00€
Subvention proposée :	4 500,00€

KODON

CM10032023_048

Objet de l'association : Éduquer, développer, promouvoir et favoriser des activités à caractère culturel et social entre la France et le Mali.

Présentation de l'action : soutenir l'animation du tiers-lieu « Le Grin » ; faire émerger une nouvelle forme de participation citoyenne ; mettre en débat, co-construire, partager et transmettre des compétences et savoirs citoyens ; faire dialoguer des publics qui a priori n'ont rien en commun (mixité). A la fois librairie, café et studio de podcasts, le Grin vise depuis sa création à défaire et refaire le monde dans le but de favoriser le lien social et s'affranchir des préjugés. Lancement le 3 février 2023 de l'exploration temporaire intitulé KRISS KROSS – Tout ne tient qu'à un fil, saison qui prendra fin le 23 décembre 2023. Autour de chercheurs, activistes et artistes, il s'agit d'explorer en profondeur la question du lien qui nous relie, du fin fond du cosmos au plus profond de l'intime, à travers différentes thématiques.

Budget global :	89 000,00€
Avantage en nature N-1 :	0,00€
Subvention N-1 :	0,00€
Subvention sollicitée :	10 000,00€
Subvention proposée :	3 000,00€

ACHAK CIE

Objet de l'association : Se développer culturellement par le biais de l'enseignement, du spectacle et de la diffusion de la danse hip hop et contemporaine.

Présentation de l'action : projet chorégraphique « métiers des arts de la scène » . Ce projet implique l'accompagnement d'une vingtaine de jeunes Clermontois interprètes et chorégraphes, dans les différentes étapes de la production professionnelle.

Budget global :	13 270,00€
Avantage en nature N-1 :	0,00€
Subvention N-1 :	3 000,00€
Subvention sollicitée :	3 000,00€
Subvention proposée :	3 000,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
--

- d'approuver la répartition des aides financières accordées aux associations ci-dessus, pour un montant global de 12 500,00€ ;
- d'autoriser le versement en temps utile de ces subventions aux associations concernées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	54	=	48 Conseillers Présents	+	6 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

